



TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

(salaires 2018)



TAKE THE LEAD !*

CATÉGORIE **B**

Faites de votre obligation fiscale un investissement durable pour votre entreprise :
Devenez partenaire de l'ESAM.

www.esam-ecoles.com

Etablissement d'enseignement supérieur technique privé

DES EXEMPLES D' ACTIONS CONCRÈTES ET DES PROJETS REALISÉS GRÂCE À VOTRE **TAXE D'APPRENTISSAGE**



PÉDAGOGIE

Pédagogie innovante avec le développement de nouveaux supports d'enseignement. Conception de module de formation autour d'études de cas pratiques d'entreprises partenaires. Renforcement des partenariats à l'international (universités et entreprises).



ACCUEIL DE NOUVEAUX ÉTUDIANTS

Renforcement de notre politique sociale vis-à-vis de nos étudiants par la création de nouvelles bourses d'études.

Mise en place de moyens logistiques et humains pour l'accueil et l'intégration de personnes en situation de handicap au sein de nos programmes.



OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

Un cursus d'études marqué par une ouverture à l'international unique : jusqu'à 27 mois à l'étranger sur les 5 années d'étude, un Semestre de Management Interculturel sur la route Pacifique Asie, 4 mois d'étude à Dublin ou Sherbrook dès la 1^{ère} année, une semaine d'échanges avec les entreprises de la Silicon Valley et un réseau de plus de 100 partenaires académiques répartis sur tous les continents.



MY JOB PLAN

My Job Plan est le dispositif d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi mis en place dans les écoles et centres de formation membres du collectif HEP EDUCATION, dont la finalité est une entrée réussie dans le monde professionnel. Le parcours My Job Plan se déploie en 3 grandes étapes : la construction du projet personnalisé, l'apprentissage des savoir-faire et savoir-être requis et le passage à l'action pour trouver son 1^{er} emploi. L'ensemble de ces étapes comportent des compétences que les jeunes pourront acquérir lors de cours en groupe ou en RDV individuel.



LE LEARNING LAB

Permet d'expérimenter de nouvelles pédagogies (MOOC, Business & Serious Games, Flipped Classroom...) et de tester des matériels et des technologies innovantes (smartboard, capture vidéo, robots...).

L'ensemble de ces étapes a pour objectif de permettre aux jeunes d'acquérir des compétences pour leur futur recherche d'emploi par le biais d'ateliers collectifs et de suivi individuel.



L'INCUBATEUR

À la fois lieu d'échange et d'hébergement, l'incubateur est un accélérateur des projets entrepreneuriaux portés par les étudiants et diplômés. Plus qu'un espace de co-working, il permet le développement d'un véritable écosystème dédié à la promotion de l'entrepreneuriat et de l'esprit d'entreprise.

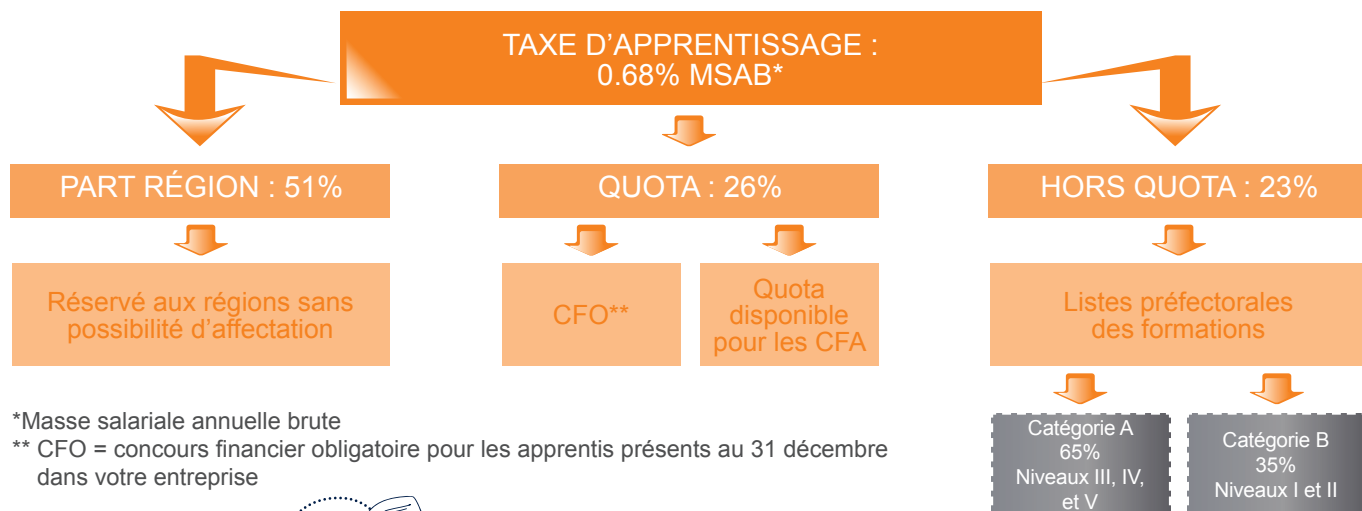


MIEUX COMPRENDRE LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

Sont redevables, sauf exception, de la taxe d'apprentissage les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale. En 2019, elle s'élève à 0.68% de la masse salariale.

Elle se divise en 3 parties : **la part réservée au Conseil Régional**, le **Quota** qui sert à financer l'apprentissage, et le **hors quota** (barème catégories A et B) qui permet de financer des formations premières et technologiques.

Lorsque le seuil d'alternants est inférieur à 5% de l'effectif moyen annuel pour les entreprises de plus de 250 salariés, le transfert de la CSA (Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage) se fait vers le quota.



COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Vous souhaitez participer au développement de notre école: Vous devez recourir aux services d'un organisme collecteur agréé par l'Etat (OCTA) pour verser votre taxe dans son intégralité, qui la redistribuera aux établissements que vous avez choisis.

- 1- Complétez le bordereau de collecte de votre OCTA en mentionnant les montants de taxe que vous souhaitez attribuer, ainsi que les coordonnées de l'ESAM et de notre partenaire CFA Bureautique et Métiers Tertiaires de l'IGS pour le quota.
- 2- Renvoyez à votre OCTA votre bordereau dûment complété et accompagné de votre versement avant le 28 février 2019.

Merci également de faire parvenir une copie de votre bordereau au département relations entreprises de l'ESAM.

L'ESAM est habilitée en catégorie B. Vous pouvez, avec votre quota soutenir le CFA Bureautique et Métiers Tertiaires de l'IGS dont les coordonnées figurent également au dos de ce document.



UNE ÉCOLE AU SERVICE **DES ENTREPRISES**

- **Un département relations entreprises** pour le recrutement de vos stagiaires, alternants et collaborateurs.
- **Événements étudiants / entreprises** pour développer votre marque employeur et communiquer sur vos métiers.
- **Implication dans les cursus et les projets pédagogiques** : cas d'entreprise, participation aux jurys de mémoires, parrainage de promotions...
- Accès au **réseau de diplômés**.

CONTRIBUEZ AU DEVELOPPEMENT DE L'ESAM PAR LE VERSEMENT DE VOTRE **TAXE D'APPRENTISSAGE**

L'ESAM, l'école en **Corporate Finance and Strategic Management** du **Groupe IGS**, implantée à Paris et à Lyon, propose un cursus d'études en 5 ans composé d'un Bachelor (Bac+3) et d'un Cycle Mastère Professionnel* (Bac+5). Ce parcours d'études allie dimension internationale, excellence académique et acquisition des compétences professionnelles indispensables aux futurs managers et financiers de demain, dotés de l'esprit d'entreprendre.

* Les termes «Cycles Mastères Professionnels» désignent un niveau de fin d'études à BAC + 5.

POUR LE VERSEMENT DE VOTRE HORS QUOTA (BARÈME) CATÉGORIE B :



ESAM

47, rue Sergent Michel Berthet
CP 606 - 69258 LYON Cedex 09
Tél. : 04 72 85 73 81

www.esam-ecoles.com

UAI : 0693700X

A reporter sur le bordereau de votre Organisme Collecteur
de la Taxe d'Apprentissage

POUR LE VERSEMENT DE VOTRE QUOTA :



CFA Bureautique et Métiers Tertiaires de l'IGS

47, rue Sergent Michel Berthet
CP 606 - 69258 LYON Cedex 09
Tél. : 04 72 85 71 23

www.cfa-igslyon.com

UAI : 0693306U

A reporter sur le bordereau de votre Organisme Collecteur
de la Taxe d'Apprentissage

VOS CONTACTS PRIVILÉGIÉS :



Département Relations Entreprises :

Clothilde PICARD
Tél. : 04 72 85 73 81
Fax : 04 72 85 72 17
ccpicard@groupe-igs.fr



Service Taxe d'Apprentissage :

Isabelle GERFAUD VALENTIN
Tél. : 04 72 85 71 07
igerfaud@groupe-igs.fr